

PAR COURRIEL

Québec, le 8 mai 2025

N/Réf. : 2025-11291

OBJET: Votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, chapitre A-2.1)

Maître,

Nous faisons suite à votre demande d'accès reçue le 15 avril 2025, visant à obtenir *les résultats du sondage « Expérience employé : mobilisation » que votre le ministère de la Sécurité publique a lancé, le 13 septembre 2024, par l'entremise du partenaire Amélio ».*

Nous vous transmettons le document repéré par le Sous-ministériat des services à la gestion qui répond à votre demande et qui vous est accessible.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents, nous vous informons que vous avez trente (30) jours à compter de ce jour pour exercer un recours en révision de cette décision. Vous trouverez, ci-joint, un avis vous informant de ce recours.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Diane Gougoua

p. j. avis de recours en révision

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

Avis de recours à la suite d'une décision rendue par le ministère de la Sécurité publique en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir : l'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

Montréal

Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4
Téléphone : 418 528-7741
Télécopieur : 418 529-3102

b) Motifs : les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais : les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

[\(https://www.quebec.ca/\)](https://www.quebec.ca/)[Québec.ca \(https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence\)](https://www.quebec.ca/securite-situations-urgence)
[Intranet \(https://int.msp.gouv.qc.ca/\)](https://int.msp.gouv.qc.ca/)
[Nous joindre \(https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=4461\)](https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=4461)[Accueil \(https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=293&no_cache=1\)](https://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=293&no_cache=1) / Détail d'une nouvelle

Un sondage parlant, une rétroaction et des actions attendues

17 décembre 2024

Le 4 décembre dernier, lors du Café-rencontre virtuel du sous-ministre, un retour sur le sondage expérience employé « Mobilisation » a été effectué, sondage qui s'était déroulé du 7 au 27 octobre derniers.

Nous tenons sincèrement à vous remercier encore une fois pour votre participation en grand nombre. En effet, 2 405 employés ont participé au sondage, ce qui représente 12 % de plus qu'au dernier sondage mené par le panel HEC. Cela montre clairement votre engagement envers notre organisation et une volonté de contribuer à son amélioration!

Voici les faits saillants de ce sondage :

Points forts :

- 61 % des employés recommanderaient le ministère en tant qu'employeur;
- Les relations entre collègues : La solidarité semble être une force au sein des équipes, que ce soit par la rétroaction positive ou le sentiment d'inclusion entre collègues;
- Les relations employés-gestionnaires : Les relations de confiance avec les supérieurs immédiats semblent influencer positivement la sécurité psychologique des employés;
- Une majorité du personnel prévoit rester en poste au cours des deux prochaines années.

Possibilités d'améliorations :

- Avoir davantage de possibilités de développement professionnel;
- Améliorer l'environnement de travail et augmenter les occasions de réseautage;
- Faire connaître les mesures disponibles en santé et bien-être au ministère et mettre davantage l'accent sur la prévention en santé et sécurité au travail.

Notons que ces résultats confirment les éléments observés dans les sondages menés par le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) en janvier dernier, et plus récemment celui par le Milieu de travail axé sur l'expérience employé (MTAEE).

Prochaines étapes :

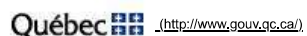
À ce jour, une rétroaction est en cours avec vos gestionnaires, et ce, dans tous les secteurs du ministère, pour évaluer les pistes d'amélioration à suivre. L'inventaire des initiatives en vigueur est aussi en cours pour revenir en janvier avec les pistes d'action priorisées. Nous vous assurons que votre opinion est importante et qu'elle deviendra un levier d'action pour l'avenir!

[. \(https://www.int.msp.gouv.qc.ca/fileadmin/_proc\)](https://www.int.msp.gouv.qc.ca/fileadmin/_proc)

☐ [Retour aux nouvelles \(https://www.int.msp.gouv.qc.ca/\)](https://www.int.msp.gouv.qc.ca/).

Dernière mise à jour : 16 avril 2025

[Politique de confidentialité \(http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/politiqueconfidentialite?lang=fr\)](http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/politiqueconfidentialite?lang=fr) [À propos du site \(http://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=1080\)](http://www.int.msp.gouv.qc.ca/index.php?id=1080)



© Gouvernement du Québec, 1999-2018 / <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/copyright.php>